

Baptêmes de Nage en Eau Vive : ASSURANCE

Suite à une demande de Thierry RAVOISIER à Jean-Marc BRONER, Directeur de la FFESSM :

Bonjour Thierry,

Je fais suite à ta question devant le dernier CDN concernant la prise en charge assurance RC des baptisés NEV lors de vos sorties.

La réponse à la question ci-dessous, envoyée à Pierre Lafont et dont nous avons parlé toi et moi ne s'est pas faite attendre :

Notre assureur accepte l'extension de la garantie RC,
- Compte tenu de la problématique d'éloignement des lieux de vos activités,
- Au profit exclusif de la commission nationale NEV,
- Strictement limitée à un week-end de deux jours.

Nous sommes en cours de rédaction de l'avenant mais les garanties sont, d'ore et déjà, acquises.

J'espère que c'est de nature à satisfaire ta commission.

Bien à toi

J.Marc Broner
Directeur Ffessm